

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	Calclean Special HD (4143-01, 4143-06, 4143-08, 4823-08)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Nettoyant/Dégraissant à gros travaux
Restrictions conseillées	Aucuns connus.
Fabricant	Nu-Calgon 2008 Altom Court St. Louis, MO 63146 US Téléphone: 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des risques

Dangers physiques	Corrosif pour les métaux	Catégorie 1
Risques pour la santé	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 1
Risques pour l'Environnement	Non classé.	
Risques défini pour OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur	Danger
Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

Conseil de prudence

Prévention Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Intervention En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette). En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/.
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant.

Élimination Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) Aucuns connus.

Renseignements supplémentaires Sans objet.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Métasilicate de sodium		6834-92-0	3-7
alpha-Undécyl-omega-hydroxypoly(oxyéthylène)		34398-01-1	1-5
Hydroxyde de potassium		1310-58-3	1-5
(Carboxyéthyldodécyl) alaninate de sodium		14960-06-6	1-5
Triphosphate de pentasodium		7758-29-4	1-5

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent. En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Mousse d'alcool. Produit chimique en poudre. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore. Oxydes de carbone.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
---	--

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Déversement accidentel important : Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Éviter l'exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	MPT	2 mg/m3

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL.

Contrôles techniques appropriés

Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Pas disponible.

Protection de la peau

Protection des mains Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Éviter l'inhalation des brouillards et vapeurs.

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	opal Vert

Odeur	Frais
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	13.5
Point de fusion/point de congélation	0 °C (32 °F)
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Pas disponible
Point d'éclair	Aucun à l'ébullition
Vitesse d'évaporation	Comme l'eau
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible
Limite d'explosivité – inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité(s)	Complète
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Réagit violemment avec des matières acides. Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants. Produit corrosif pour l'aluminium.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Réagit violemment avec les acides forts. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Contact avec des matières incompatibles. Peut dégager des vapeurs dangereuses en cas de mélange avec des détergents chlorés ou des assainissants.
Matières incompatibles	Agents oxydants. Acides. Acides.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore. Oxydes de carbone.

11. Propriétés toxicologiques

Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Provoque une irritation cutanée. D'après des rapports de laboratoire, ce produit est non corrosif.
Yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
Renseignements sur les effets toxicologiques	

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'essais
(Carboxyéthyldodécyl) alaninate de sodium (CAS 14960-06-6)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	10200 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50		
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	31300 mg/kg
alpha-Undécyl-omega-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 34398-01-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1700 mg/kg
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	214 mg/kg
Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1153 mg/kg
	souris	2400 mg/kg
Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	7940 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	3100 mg/kg
Corrosion et/ou irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésion/irritation grave des yeux	Provoque des lésions oculaires graves.	
Valeur de l'opacité cornéenne	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	

Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas disponible.
Sensibilisation de la peau	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
Mutagénécité de la cellule germinale	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Mutagénécité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Cancérogénécité	Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.
Toxicité pour la reproduction	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Téragénécité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé.
Risque d'aspiration	Pas disponible.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Autres informations	Pas disponible.
Nom des produits toxicologiquement synergiques	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement. Voir ci-dessous

Composants	Espèces	Résultats d'essais
alpha-Undécyl-omega-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 34398-01-1)		
Aquatique		
Crustacés	CE50 Puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>)	1.6 - 2.5 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50 Tête-de-Boule	3.2 - 5 mg/l, 96 heures
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)		
Aquatique		
Poisson	CL50 Gambusie (<i>Gambusia affinis</i>)	80 mg/l, 96 heures
Métrasilicate de sodium (CAS 6834-92-0)		
Aquatique		
Crustacés	CE50 Daphnie (<i>Ceriodaphnia dubia</i>)	0.28 - 0.57 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50 Gambusie (<i>Gambusia affinis</i>)	1800 mg/l, 96 heures
Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4)		
Aquatique		
Crustacés	CE50 Daphnie (<i>Ceriodaphnia dubia</i>)	238.35 - 321.01 mg/l, 48 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.	
Potentiel de bio-accumulation	Données non disponibles.	
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.	
Mobilité générale	Pas disponible.	
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.	

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

Généralités	DOT - 49 CFR 173.154 (d)(1) - Metal exemption Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--------------------	--

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

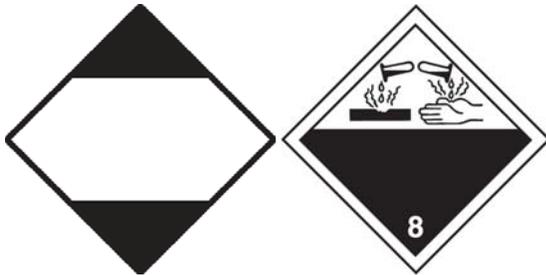
N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN3266
Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Métasilicate de sodium)
Classe de danger	Limited Quantity - Canada
Classement des dangers subsidiaires	8
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	16
Exceptions liées au conditionnement	< 5L - Quantité Limitée, > 5L - plaque corrosif

TMD



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.
--------------------------------------	--

Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	1 %
Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0)	1 %

Situation SIMDUT	Contrôlé
Classement SIMDUT	Catégorie D - Division 2B, Catégorie E - Matière corrosive

L'étiquetage SIMDUT



Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

US CWA Section 311 Hazardous Substances: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4) Inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4) Inscrit.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Risque immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)
Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130) Substance dangereuse

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4) Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4) Inscrit.

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

US - New York Release Reporting: Substances dangereuses: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.
 Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.
 Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0) Inscrit.
 Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.
 Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.
 Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.
 Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4) Inscrit.

Statut de l'inventaire

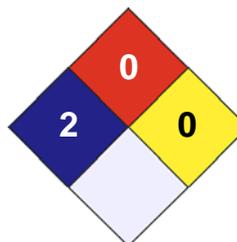
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 2
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X

**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

14-Mai-2015

Date en vigueur

14-Mai-2015

Date d'expiration

14-Mai-2018

Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique No de téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010